

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2023
DELIBERATION N°2023-29

Le 23 mai 2023 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 17 mai 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire de la Commune.

PRESENTS (16) : M. GAILLARD, M. SEQUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme GARNIER, M. BERTHUOT, M. TROADEC, Mme CAZALET, Mme MARCHAND, M. FOSSEY, Mme ETEVE, M. MEYRUEIS, M. DE GOURCY, Mme HERITIER, Mme CHAHABIAN, M. JOUBERT.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (10) : Mme MALLET à M. DUPUIS, Mme MAURIN à Mme GARNIER, M. CARDIN à M. TROADEC, M. ALDEBERT à M. BERTHUOT, Mme BATTE à M. FOSSEY, Mme CHAPUS à Mme TRONC, M. YANG à M. GAILLARD, M. BELIN à M. MEYRUEIS, Mme LEGENDRE à Mme MARCHAND, Mme FERRAND à M. SEQUELA.

ABSENTS (3) : Mme SANTANACH, Patrick MALLET, M. BRIAUX.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARNIER.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU 503^{ème} REGIMENT DU TRAIN

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2311-7,
Vu la demande du Colonel commandant le 503^{ème} régiment du Train du 25 avril 2023,

Considérant que le 503^{ème} régiment du Train organisera les 23 et 24 septembre 2023 des journées portes ouvertes et célébrera le 84^{ème} anniversaire de sa création,
Considérant que cet évènement est l'occasion d'édifier un monument dédié aux militaires du régiment tombé pour la France au champ d'honneur,
Considérant que pour soutenir cette réalisation, le colonel commandant le 503^{ème} régiment du Train sollicite le financement des communes partenaires,

Entendu l'exposé du rapporteur, Maurice GAILLARD, Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- d'approuver le versement d'une aide de 1000 € pour l'édification d'un monument aux morts dédié aux militaires du régiment tombé pour la France au champ d'honneur
- de dire que les crédits sont disponibles au budget général 2023
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Maurice GAILLARD.



Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de :

La réception en Préfecture le : 24/05/23

L'affichage/publication du : 25/05/23

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE BOUILLARGUES (30)
Utilisateur : LECOINTE Véronique

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **2329DEL**
 Objet : **Subvention exceptionnelle au 503ème régiment du**
 Type de transaction : **Transmission d'actes**
 Date de la décision : **2023-05-24 00:00:00+02**
 Nature de l'acte : **Délibérations**
 Documents papiers complémentaires : **NON**
 Classification matières/sous-matières : **7.5 - Subventions**
 Identifiant unique : **030-213000474-20230524-2329DEL-DE**
 URL d'archivage : **Non définie**
 Notification : **Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr**

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 030-213000474-20230524-2329DEL-DE-1-1_0.xml	text/xml	869 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2329DEL.pdf Nom métier : 99_DE-030-213000474-20230524-2329DEL-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	309.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	24 mai 2023 à 16h30min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	24 mai 2023 à 16h30min37s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 mai 2023 à 16h30min39s	Transmis au MI
Acquittement reçu	24 mai 2023 à 16h30min45s	Reçu par le MI le 2023-05-24